

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 30 JANVIER 2026**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 3
Absente : 1

L'an deux mille vingt-six et le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie Madame à BEILLA-PANTEL Emilie à Madame Sandrine CONSTANT, Madame GOEURY Béatrice à Madame SOULIER Anne.

Absente : DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

12 – OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA GENDARMERIE »

L'association « Les amis de la Gendarmerie » a pour vocation principale de mieux faire connaître la Gendarmerie avec les valeurs qu'elle porte et de la soutenir.

Elle compte aujourd'hui plus de 16 000 adhérents, personnes physiques ou morales, réparties dans un vaste réseau de 220 comités locaux, en métropole et en outre-mer.

L'adhésion des collectivités territoriales est donc une priorité. Elle répond au renforcement des liens entre la gendarmerie et les élus, prôné par le directeur général de la Gendarmerie nationale.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole aux « Amis de la Gendarmerie ».

La cotisation annuelle de base est de 100 €.

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à la Fondation du Patrimoine ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la cotisation annuelle ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.



Le Maire,
Samuel SOULIER